



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 16 JUIN 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
M Doucara – M Joseph – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : M Rabia – M Le Nagard

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **BRUYERES BERNES USM : Mail du 13 06 25**

Pris note de l'absence (hors délai) de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

### **CHAMPAGNE SFC : Mail du 11 06 25**

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

### **COURDIMANCHE AS : Mail du 13 06 25**

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 après-midi

### **ENTENTE SSG : Mail du 17 06 25**

Pris note de vos remerciements quant à l'organisation de la JND 2025.

### **EZANVILLE US : Mail du 11 06 25**

Pris note de votre interrogation concernant la JND. Les horaires sont indiqués dans ce PV à la rubrique JND. La commission vous confirme que seuls les enfants licenciés au sein de votre club cette saison 2024/2025 peuvent participer à la JND.

### **EZANVILLE US : Mails du 13 & 16 06 25**

Pris note de votre réclamation concernant l'amende sur feuille de présence. Après vérification la commission annule l'amende et transmet à la comptabilité.

### **GOUSSAINVILLE FC : Mails du 11 06 25**

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U8. Après interrogation d club recevant, ce dernier n'a pas eu votre feuille. Il doit donc urgent de la refaire et de la déposer dans FAL pour éviter l'amende.





**MENUCOURT AS : Mail du 12 06 25**

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

**PERSAN US : Mail du 11 06 25**

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

**SARCELLES AAS : Mail du 15 06 25**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence sur le plateau U8 du 24/05/25

**VEMARS ST WITZ FC : Mail du 11 06 25**

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 après-midi

**VEXIN AS : Mail du 11 06 25**

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

**VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 06 25**

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

## JND 2025

Ce week-end des 14 & 15 Juin se déroulait la JND, manifestation fédérale obligatoire pour la catégorie U6/U7.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité de ROISSY-en-FRANCE pour le prêt de leurs installations
- Le Club de ROISSY US pour la disponibilité de ses Dirigeant(e)s
- La commission technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves

Première phase à 10 heures 00

14 clubs représentant 266 joueurs et joueuses

Deuxième phase à 14 heures 00

12 clubs représentant 155 joueurs et joueuses

Troisième Phase à 10 heures 00

12 clubs présents 188 joueurs et joueuses

Soit 609 enfants présents

L'organisation de la JND demande beaucoup d'investissement de la part de la commission Foot Animation et des techniciens du District.

Malheureusement la commission regrette le manque de sérieux montré par certains clubs pour cette journée : trop de clubs sont arrivés sans feuille de présence, manque de respect des créneaux horaires définis auparavant, retard constaté, absence de certains à cette journée fédérale obligatoire (forfait avisé ou non)





2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U7 du 17 05 25

**ADAMOIS OL** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°2 à AUVERS ENNERY

**ERMONT AMS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°7 à AUVERS ENNERY FC

**BOUFFEMONT AC** : 2<sup>ème</sup> r appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°8 à EZANVILLE US

**VILLIERS FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°9 à FONTENAY FC

**PUISEUX LOUVRES FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FOSSES UF

**ROISSY US** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FOSSES UF

**MONTMORENCY FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°17 à MONTMORENCY FC

**MONTSOULT BAILLET US** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à MONTSOULT BAILLET US

**ARGENTEUIL RC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°21 à ARGENTEUIL RC

**FRANCONVILLE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°21 à ARGENTEUIL RC

**VAUREAL FCM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°26 à VEXIN AS

PLATEAU U8 - 3<sup>ème</sup> Phase du 24 05 25

**ADAMOIS OL** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°1 à ADAMOIS OL

**AUVERS ENNERY FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°1 à ADAMOIS OL

**BOUFFEMONT AC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à BOUFFEMONT AC

**THILLAY ESM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°4 à BOUFFEMONT AC

**BRUYERES BERNES USM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à BRUYERES BERNES USM

**PERSAN US** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM





**MARCOUVILLE CITY CPA** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°6 à CERGY PONTOISE FC

**EAUBONNE CSM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°7 à EAUBONNE CSM

**GONESSE RC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à GONESSE RC

**MONTMORENCY FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°11 à GONESSE RC

**PUISEUX LOUVRES FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°11 à GONESSE RC

**PIERRELAYE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°12 à PIERRELAYE FC

**MENUCOURT AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°12 à PIERRELAYE FC

**GOUSSAINVILLE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°13 à SARCELLES AAS

**GROSLAY FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°15 à ST BRICE FC

**ST LEU FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°16 à ST LEU FC

**FRANCONVILLE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°16 à ST LEU FC

**NEUVILLE AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°17 à ST OUEN AS

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°18 à VEXIN AS

### **PLATEAU U9 FOOT à 8 - 3<sup>ème</sup> Phase du 24 05 25**

**ST LEU FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°3 à BELLOY ST MARTIN ACS

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U9 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

**PUISEUX LOUVRES FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°9 à FOSSES UF

**VEXIN AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°10 à MERY MERIEL FC

**PIERRELAYE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°12 à OSNY FC

**NEUVILLE AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°13 à VAUREAL FCM

**VALLEE DU SAUSSERON** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°13 à VAUREAL FCM





**THILLAY ESM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°14 à ROISSY US

**COURDIMANCHE AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de centre récapitulative de vos U9 phase 3 sur votre site n°15 à COURDIMANCHE AS

## AMENDES

**ADAMOIS OL** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**AUVERS ENNERY FC** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**BEZONS USO** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**BOUFFEMONT ACF** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**CORMEILLAIS ACS** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**ERMONT AFC** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**GOUSSAINVILLE FC** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**MARCOUVILLE CITY CPA** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**MONTMORENCY FC** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**MONTSOULT BAILLET US** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**NEUVILLE AS** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**PARMAIN AC** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**PUISEUX LOUVRES FC** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**SURVILLIERS AVENIR** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

**VALLEE DU SAUSSERON** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US





Amende : 75€

VAUREAL FCM : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

## ANNULATION D'AMENDES

**EZANVILLE US** : Licences manquantes et noms des joueurs sur feuille de présence U9 – centre n° 6 à FONTENAY

FC – Plateau U9 3<sup>ème</sup> phase Foot à 8 du 24/05

Amende : 10€ x 12 = 120€

*Prochaine Réunion Lundi 23 Juin 2025*

